

En préambule nous tenons à remercier les services du rectorat pour la qualité des documents.

La mise en place du protocole PPCR à la rentrée 2017 modifie profondément l'architecture de la carrière des enseignants. L'appréciation de la valeur professionnelle s'inscrit désormais dans la logique d'un parcours qui se construit au fil de la carrière.

Le SE-Unsa, signataire du PPCR, reste néanmoins très exigeant quant à sa mise en œuvre qui doit être bénéfique à l'ensemble des enseignants.

Les notes de service stipulent que l'appréciation formulée cette année par le Recteur est gelée pour les années suivantes. L'avis est pérenne, y compris pour collègues n'ayant encore eu aucun rdv de carrière, ni le 2ème ni a fortiori le 3ème.

Nous demandons que ce point soit revu surtout en cette période transitoire. Pour le SE-Unsa, l'aspect évolutif d'une carrière doit être reconnu, y compris par l'institution.

La complexité du respect de tous les critères (Egalité hommes/femmes ; 10 % d'avis Excellent dans chaque échelon ; Age) rend la lecture de la liste des promus très difficile.

Toutefois quelques remarques sont à faire :

Puisque le texte considère la pérennité des appréciations, il est surprenant qu'un nombre de collègues ayant l'an dernier pour la même CAPA les appréciations « Extrêmement Favorable » sur l'avis du chef d'établissement et de l'inspection et cette année se retrouve avec 2 avis très satisfaisant.

Dans la grande majorité des cas l'évaluateur a respecté le quota de 10 % d'appréciations « très favorable » toutefois nous constatons des exceptions dans un sens comme dans l'autre. Quelques exemples

Chefs des travaux 5 avis TF de la part de l'inspection sur 2 possibles ; en Hôtellerie et tourisme (2085) 3 avis TF sur 3 candidats.

Certaines matières n'ont pas utilisées tout leur quota.. ce n'est pas une obligation me direz-vous mais comment expliquer à un collègue que dans ces conditions sa note pédagogique de 53 n'équivaut qu'à un satisfaisant et alors qu'il a passé son année à mettre en place une nouvelle formation. On a une discipline où seul 2 collègues ont un avis Très satisfaisant sur un quota possible de 5.

Dans certains établissements aucun collègue n'a eu l'appréciation Très Satisfaisant... Le département du Lot et Garonne semble particulièrement sinistré.. (Ex sur 15 collègues d'un établissement aucun n'a une valeur professionnelle satisfaisante).

Dans cette promotion 27 collègues ont eu un avis « A consolider ». Quelles mesures seront mises en place par l'administration pour remédier aux difficultés rencontrées par ceux-ci ?

Au SE UNSA nous espérons que ces remarques pourront être prise en compte en CAPA ou du moins permettront une amélioration du système pour les CAPA prochaines.